



# **BUDGET PRIMITIF 2019**

## **NOTE DE SYNTHÈSE**

### **Le cadre général :**

---

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune de Sames (<http://www.sames64.fr>).

### **Le contexte :**

---

Le budget de la Commune a été bâti dans un contexte national et local en mutation qui a des conséquences directement budgétaires et qui fait planer une certaine incertitude pour l'évolution des années à venir. On rappellera notamment :

- **Le changement du paysage intercommunal intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2017** : La communauté de communes du Pays de Bidache a disparu au profit de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.
- **La poursuite de la baisse des dotations :**
  - La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 2017 a été diminuée de moitié. En 2018 la DGF a été diminuée de 400 € par rapport à celle de 2017.
  - La dotation nationale de péréquation a été diminuée de moitié en 2018 (3 712 € en 2018 contre 7 424 € en 2017).

Pour 2019, la commune a pris pour base les dotations de 2018, car celles de 2019, au moment du vote de ce budget, n'étaient pas encore mises en ligne par la Direction Générale des Collectivités Locales.

Ainsi, l'effet des baisses cumulatives depuis 2014 pèse lourd sur le budget.

- **Le contexte électoral** : Suite à l'élection du nouveau Président de la République en 2017, les impacts économiques commencent à se faire ressentir par les collectivités locales (notamment la hausse du taux de TVA, la suppression de la Taxe d'Habitation qui interviendra dès 2019, etc...).

### **Les priorités du budget 2019 :**

---

#### **Section de fonctionnement – dépenses :**

Les priorités du budget 2019 sont principalement la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement entreprise depuis 2015, malgré :

▪ **Une hausse des dépenses de fonctionnement, à caractère général :**

<b>DEPENSES</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Prévisionnelles	182 874,00	172 000,00	170 200,00
Réalisées	128 509,32	141 367,94	

▪ **Une augmentation des charges de personnel,** depuis 2017, due :

- Au recrutement d'un contrat aidé en 2017 (fin de ce contrat le 30 juin 2018).
- A la création d'un poste de rédacteur à temps non complet, en juin 2018, en remplacement du poste d'adjoint administratif à temps non complet (réussite du concours de rédacteur).
- A la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) en janvier 2018.
- Au recrutement d'un agent d'entretien (contrat de remplacement à durée déterminée, d'un agent placé en congé de longue durée) 7 heures/semaine, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

En 2020, des réflexions doivent être engagées par les élus :

- Possible départ à la retraite le 31/12/2020 de la secrétaire de mairie (grade rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe).
- Mutation à prévoir, le 01/01/2020 de l'agent administratif (grade rédacteur), actuellement employée à mi-temps,
- Eventuelle embauche d'un adjoint technique à mi-temps.

<b>DEPENSES</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Prévisionnelles	164 500,00	177 400,00	173 800,00
Réalisées	139 600,18	151 067,44	

▪ **Une baisse des charges de gestion courante,** marquée principalement par :

- Les contributions au Syndicat Adour Ursuia et au Syndicat des Berges ne sont plus versées directement par la Commune.
- L'Etat a mis fin à la disposition gratuite de ses services pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La compétence exercée par ces syndicats a été transférée à la Communauté d'Agglomération Pays Basque, qui, prévoit le règlement de ces participations par les Communes, dans son pacte financier. De ce fait, ces contributions n'apparaissent plus dans les charges de gestion courante, depuis 2018.

A noter enfin, la baisse, depuis 2016, de la contribution au SIVU du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Sames et Hastings qui gère les dépenses et recettes des écoles des deux villages.

<b>DEPENSES</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Prévisionnelles	237 550,00	203 750,00	190 950,00
Réalisées	199 817,12	150 476,32	

### Descriptif des contributions :

Contributions aux organismes de regroupement	2016	2017	2018	Votes 2019
SIVU DU RPI	132 595,28	102 000,00	90 390,51	100 000,00
SYNDICAT ADOUR URSUIA	899,50	920,50	0	0
SYNDICAT DES BERGES	17 820,34	17 820,34	0	0
SYNDICAT ENERGIE SDEPA	7 836,96	7 526,23	7 293,33	5 300,00
<b>CAPB Assainissement</b>			<b>0</b>	<b>1 000,00</b>
<b>CAPB GEMAPI</b>			<b>0</b>	<b>7 400,00</b>
<b>CAPB Urbanisme</b>			<b>0</b>	<b>3 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>159 152,08</b>	<b>128 267,07</b>	<b>97 683,84</b>	<b>116 700,00</b>

- **Des charges financières en baisse** malgré la réalisation d'un emprunt à un taux de 1,02 % pour les travaux d'aménagement du centre bourg. Cette baisse provient principalement de l'amortissement de plusieurs emprunts, notamment en 2017, de l'emprunt contracté pour le véhicule électrique.

DEPENSES	2016	2017	2018	2019
Prévisionnelles	6 200,00	6 800,00	5 150,00	3 950,00
Réalisées	5 394,75	5 712,15	4 496,61	

### **Section de fonctionnement – recettes :**

Les recettes de fonctionnement sont marquées par :

- **Une baisse des dotations, subventions et participations :**

La Dotation Globale de Fonctionnement a diminué de moitié entre 2016 et 2017 et a poursuivi sa baisse en 2018. La dotation nationale de péréquation est passée de 7 424 € en 2017, à 3 712 € en 2018.

Les dotations de l'Etat 2019 n'étaient pas encore disponibles lors du vote de ce budget.

La subvention du ramassage scolaire dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal versée initialement par le Département, puis par la Région Aquitaine, est aujourd'hui attribuée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Le montant 2019 n'a pas encore été notifié à la Commune, à la date de vote du budget.

RECETTES	2015	2016	2017	2018	2019
Prévisionnelles	134 550,00	150 010,00	115 400,00	103 400,00	111 100,00
Réalisées	184 250,57	162 550,84	125 265,20	123 611,42	
DGF	82 115,00	62 652,00	37 463,00	37 100,00	

- **Les impôts et taxes :**

Un petit rappel : La création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, au 1<sup>er</sup> janvier 2017 a eu pour effet :

- ✓ L'adoption d'un protocole financier et fiscal.
- ✓ La mise en place de la neutralité fiscale pour les taxes « ménages » (TH, TFB, TFNB), et l'atténuation au maximum des conséquences fiscales pour les « entreprises » (CFE).

Une compensation financière représentant le montant de la CFE revenant à la Commune, ainsi que le manque à gagner des trois autres taxes (TH, TFB et TFNB) suite à la neutralisation des taux imposée par la Communauté d'Agglomération, a été votée pour chaque Commune.

Pour la Commune de Sames, cette compensation financière a été votée en 2017 à 156 000 €. Cependant, 143 352 euros ont été encaissés en 2017. Le solde a été encaissé en 2018.

En décembre 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a reporté la même compensation financière pour 2018, soit 156 000 €.

Pour 2019, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a, par délibération du Conseil Communautaire en date du 02 février 2019, décidé l'attribution de compensation prévisionnelle de chaque commune, soit pour Sames, 146 741 €, hors déduction des charges transférées du SDIS pour un montant de 8 288 €, soit un montant net de 138 453 €.

Néanmoins, le Conseil Municipal, a décidé de ne pas augmenter la part communale des taxes ménages :

Les taxes directes locales pour 2019 pour la Commune de SAMES, peuvent se résumer ainsi :

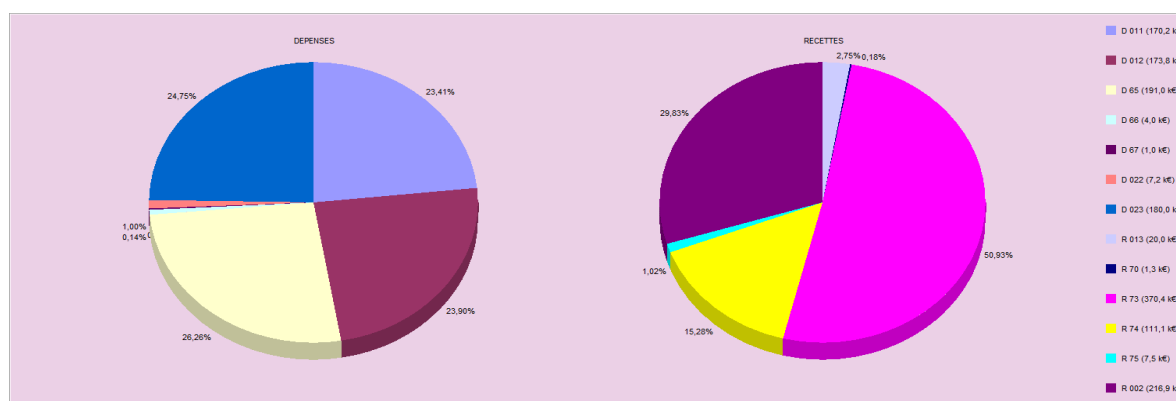
TAXES	Taux de référence communaux 2017	Taux votés en 2019	Bases 2019	Produits 2019
T.H.	18,78	18,78	614 000	115 309
F.B.	15,90	15,90	498 900	79 325
F.N.B.	47,57	47,57	54 000	25 688
CFE				
<b>TOTAL</b>				<b>220 322</b>

Le produit fiscal attendu pour 2019 est fixé à 220 322,00 €.

- **Des produits de gestion courante fluctuants et en baisse**, notamment les revenus des locations immobilières : impayés de loyers, appartements vides et atelier communal dont l'entreprise qui occupait les lieux a été placée en liquidation judiciaire. Une procédure d'expulsion domiciliaire est actuellement en cours, pour impayés de loyers et occupation des locaux sans bail. De ce fait, il est difficile de prévoir des encaissements de loyers pour 2019 :

LOCATIONS	2015	2016	2017	2018	2019
Prévisionnelles	43 480,00	34 460,00	35 430,00	23 010,00	7 450,00
Réalisées	58 927,70	54 211,98	42 260,03	27 374,29	

### TOTAL DES VOTES 2019 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



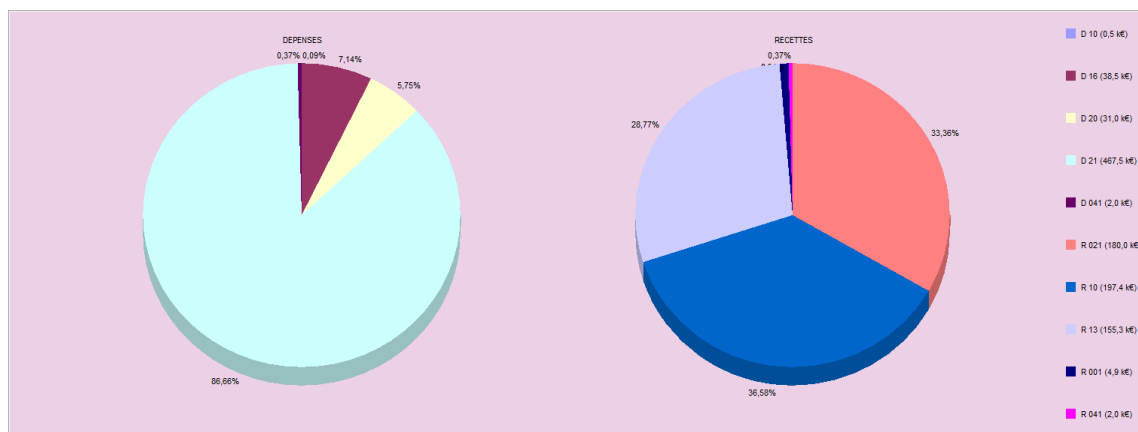
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	170 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	173 800,00
65	Autres charges de gestion courante	190 950,00
66	Charges financières	3 950,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
022	Dépenses imprévues	7 243,92
023	Virement à la section d'investissement	180 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>727 143,92</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
013	Atténuations de charges	20 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 300,00
73	Impôts et taxes	370 360,00
74	Dotations, subventions et participations	111 100,00
75	Autres produits de gestion courante	7 450,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	216 933,92
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>727 143,92</b>

### Section d'investissement :

Afin de financer les dépenses d'investissement votées en 2019, le conseil municipal a dégagé la somme de 180 000 € de la section de fonctionnement.

Les dépenses et recettes d'investissement votés au budget primitif 2019, se résument ainsi :



**Section d'investissement – dépenses :**

Intitulés	Montant
Opération 10319 – Divers équipements et travaux	65 045,00
Opération 10619 – Travaux voirie communale 2019	40 000,00
Opération 10818 – Aménagement quartier Saint Jean	4 000,00
Opération 11019 – Plan de référence communal	29 000,00
Opération 11119 – Trx accessibilité plateau foyer – mairie	25 000,00
Opération 112 19 – Points collecte déchets	10 000,00
RAR – Opération 10418 – Trx cimetière et accessibilité	250 000,00
RAR – Opération 10618 – Trx voirie communale 2018	38 500,00
RAR – Opération 10918 – Trx voirie intempéries 2018	37 000,00
<b>TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT ET RESTES A REALISER</b>	<b>498 545,00</b>
Reversement Taxe aménagement	500,00
Emprunts et dettes	38 500,00
Opérations d'ordre	2 000,00
<b>TOTAL AUTRES DEPENSES</b>	<b>41 000,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>539 545,00</b>

**Section d'investissement - recettes :**

Intitulés	Montant
Subventions diverses	20 045,00
FCTVA	6 000,00
Taxes aménagement permis de construire	6 000,00
Affectation des résultats 2018	185 370,67
Restes à réaliser 2018	135 205,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>352 620,67</b>
Virement de la section de fonctionnement	180 000,00
Opérations d'ordre	2 000,00
Excédent d'investissement 2018 reporté	4 924,33
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>539 545,00</b>

**Les restes à réaliser de l'année 2018 sont les suivants :**

**Dépenses :**

Travaux cimetière et accessibilité	250 000,00
Travaux voirie communale 2018	38 500,00
Travaux voirie intempéries juin 2018	37 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>325 500,00</b>

**Recettes :**

Travaux cimetière et accessibilité	113 990,00
Travaux voirie communale 2018	10 045,00
Travaux voirie intempéries juin 2018	11 170,00
<b>TOTAL</b>	<b>135 205,00</b>

**Soit un déficit sur les restes à réaliser de** **190 295,00**

**Les travaux de voirie communale 2018 et intempéries juin 2018** ont été réalisés fin 2018 et réglés en janvier 2019. Le versement des subventions a été sollicité en 2019.

**Les travaux du cimetière et d'accessibilité** (prévus notamment dans le cadre de l'Ad'AP de la Commune (Agenda d'Accessibilité Programmée), ont été également reportés en 2019, car le programme n'était pas finalisé fin 2018.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux de réaménagement du cimetière, le Conseil Municipal a décidé, par délibération en date du 05 mars 2019, de faire intervenir des membres **bénévoles de l'Association CONCORDIA**, pour ce qui concerne la restauration du côté nord du mur d'enceinte du cimetière. Ce chantier international de bénévoles interviendra durant l'été 2019, sur deux sessions de trois semaines chacune.

#### **Lancement d'un plan de référence sur le bourg de Sames :**

Par délibération en date du 15 janvier 2019, le Conseil Municipal a décidé de lancer une étude urbaine du bourg de la Commune de SAMES, type « Plan de référence » ayant pour objectif de repositionner les équipements publics, définir les conditions de réalisation du futur lotissement du COL et établir une stratégie foncière de reconquête du bâti du bourg historique.

Pour mener à bien cette opération, les élus se feront aider administrativement et techniquement par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) et par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL).

Montant TTC de l'opération : 29 000 €

Subventions sollicitées auprès de la CAPB et de l'EPFL : 10 000 €

#### **Travaux d'accessibilité Plateau foyer-mairie :**

Dans le cadre de son Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), les travaux d'accessibilité du plateau foyer-mairie seront réalisés pour 25 000 € TTC.

#### **Points collecte déchets :**

Pour faire suite à la réforme du système de collecte, avec notamment, la mise en place de containers semi-enterrés pour les ordures ménagères, quatre containers sont prévus :

- Lac de Sames
- Quartier Saint-Jean
- Quartier Vic Neuf
- Quartier des Iles

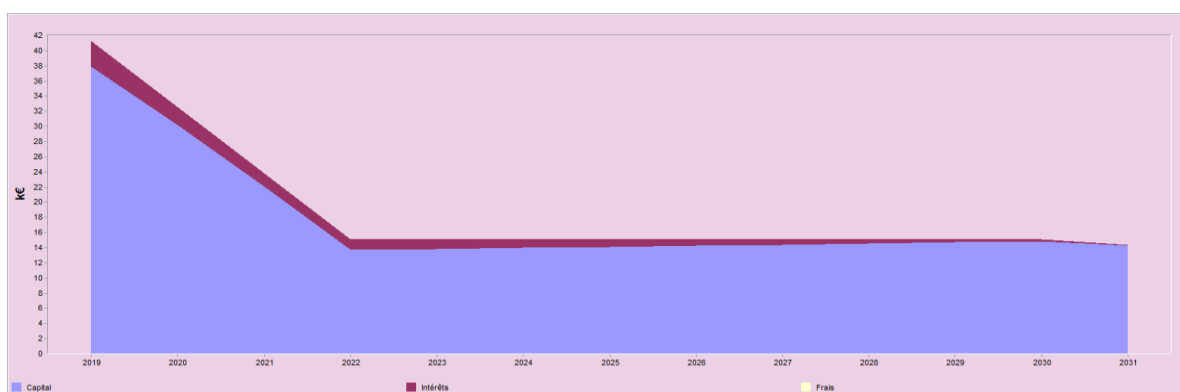
Les transactions sont actuellement en cours et devront permettre la réalisation de ce programme avant la fin de l'année 2019.

#### **La dette communale :**

En 2016, la municipalité a réalisé un nouvel emprunt portant sur les travaux d'aménagement des espaces publics du centre bourg – Emprunt de 200 000 € sur 15 ans, au taux de 1,02 %.






A noter cependant, que des emprunts importants ont été amortis en 2016, 2017. De ce fait, la dette communale est à la baisse, depuis 2018.

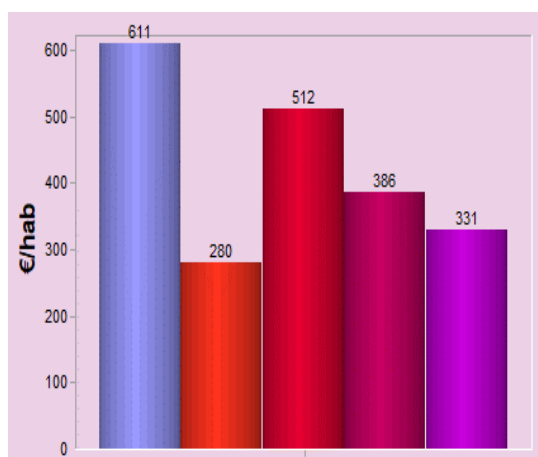
#### **EVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE**



<b>Evolution des remboursements par année</b>				
<b>Année</b>	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Frais</b>	<b>Total versement</b>
2018	36 779,25	4 496,61	0,00	41 275,86
2019	37 866,79	3 409,06	0,00	41 275,85
2020	30 214,35	2 326,25	0,00	32 540,60
2021	22 056,82	1 748,87	0,00	23 805,69
2022	13 682,26	1 412,13	0,00	15 094,39
2023	13 823,21	1 271,21	0,00	15 094,42
2024	13 965,61	1 128,79	0,00	15 094,40
2025	14 109,51	984,91	0,00	15 094,42
2026	14 254,91	839,50	0,00	15 094,41
2027	14 401,83	692,59	0,00	15 094,42
2028	14 550,27	544,13	0,00	15 094,40
2029	14 700,29	394,13	0,00	15 094,42
2030	14 851,85	242,56	0,00	15 094,41
2031	14 285,51	89,39	0,00	14 374,90

### **CHARGE DE LA DETTE COMMUNALE ET MARGE DE MANŒUVRE**

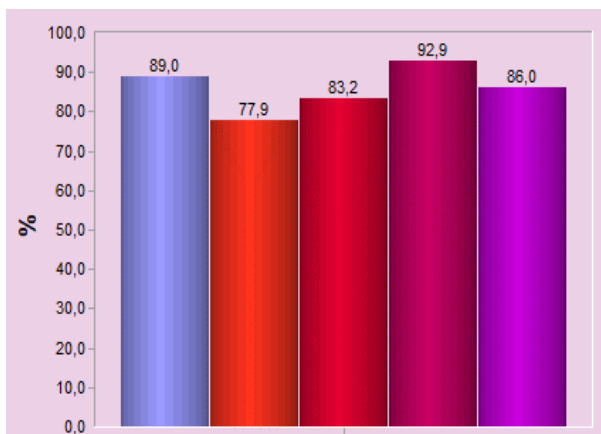
<b>Légende</b>	
	France 2016
	Réalisé 2015
	Réalisé 2016
	Réalisé 2017
	Réalisé 2018



#### **Encours de la dette communale au 31 décembre 2018/Population**

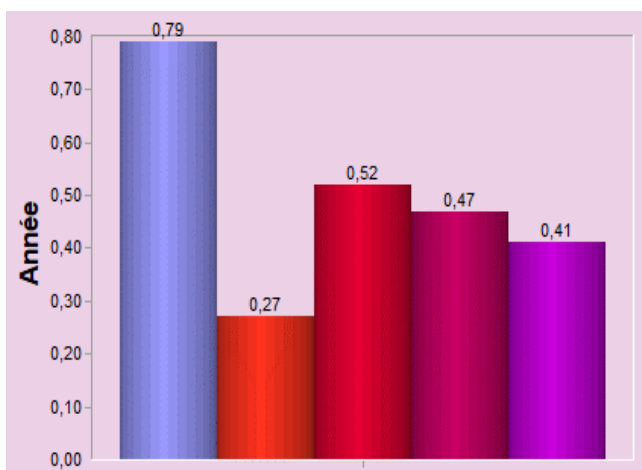
*(Evaluation de l'endettement total en fin d'exercice par habitant)*





Charges réelles de fonctionnement et remboursements de dette/recettes réelles de fonctionnement

*(Rapport entre les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette et les recettes courantes. Si > 100, la charge de dette n'est pas totalement financée par les recettes courantes)*



Encours de la dette au 31/12/18 / Recettes réelles de fonctionnement

*(Poids de la dette en nombre d'année de recettes courantes)*

SAMES, le 02 avril 2019  
Le Maire,  
Yves PONS